

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 100 /2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	46
Votants : 47	

L'an deux mille vingt, le seize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
09/12/2020

PRESENTS : ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, FROMENT Françoise (suppléante PONS Jean-Marie), GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MORONI Francis (suppléant BERNADET Nicole), MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PLAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : ADAM Jean-Pierre, BOUSSUGE Sylvie (pouvoir donné à DUPUY Aymeric), CARLES Marie-Françoise, GRANGE Pierre, TAVERNIER Bernard

SECRETARE DE SEANCE : PONTHOREAU Michel

Demande de subvention – Animation Pays VGGG 2021 portée par CLG

Le Président rappelle que l'animation du Pays Val de Garonne – Guyenne- Gascogne est assurée conjointement par la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne et Val de Garonne Agglomération.

Pour la Communauté de Communes des Coteaux et des Landes de Gascogne, la demande de subvention au titre de l'animation Pays pour 2021 porte sur le poste de Cécile JARRY.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2021.

Descriptif de la dépense	Montant de la dépense (€ TTC)	Recettes	Montant	%
<u>Salaire brut Chargée de projet</u>	40 000			
<u>Frais de déplacement</u> (véhicule et frais annexes...)	750	Conseil Départemental de Lot-et-Garonne	18 300	35%
	4 000			
<u>Frais de reprographie</u>	4 250			
<u>Frais administratifs</u> (téléphone, bureau, chauffage, électricité...)	3 000	Autofinancement	33 700	65%
<u>Frais de communication</u> (édition...)				
TOTAL	52 000		52 000	100 %

le conseil communautaire à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement 2021 tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE la participation financière du conseil départemental de Lot-et-Garonne conformément au plan de financement ci-dessus,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération,

PRÉCISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 28 décembre 2020



Le Président,
Raymond GIRARDI